

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 25 novembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014**

**2014 DDEEES 1127** Subvention à l'association des commerçants de l'avenue de Saint-Ouen Championnet pour les illuminations de fin d'année 2013 (17e).

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association des commerçants de l'avenue de Saint-Ouen Championnet (17e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2013 ;

Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement, en date du 3 novembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 17.000 euros est attribuée à l'association des commerçants de l'avenue de Saint-Ouen Championnet située 103, avenue de Saint-Ouen (17e) (72301 – 2014-06147) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2013. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 58.100 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 17.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).